

Peste Porcine Africaine

LE RÔLE CLÉ DES CHASSEURS - SENTINELLES DE LA NATURE



Début septembre 2018, les autorités belges ont confirmé l'infection par le virus de la peste porcine africaine (PPA) de plusieurs sangliers sur des communes proches de la frontière française.

La PPA est une maladie virale qui affecte les suidés sauvages et domestiques (porcs et sangliers). Elle entraîne de fortes mortalités et constitue donc une menace majeure pour les élevages de porcs français.

Elle est non transmissible à l'homme, mais elle peut être transportée de façon vectorielle (chiens, véhicules, personnes, etc). Les chiens ne contractent pas la maladie.

Les activités humaines représentent le risque majeur de diffusion à moyenne ou longue distance de la PPA, que ce soit pour la faune sauvage ou l'élevage de porcs.

Il n'existe ni vaccin, ni traitement contre cette infection dont les conséquences économiques seraient catastrophiques pour la Bretagne, première région française pour la production porcine.

Afin de prévenir l'introduction du virus dans notre région, il y a lieu de renforcer la vigilance et la surveillance de tous.

Les chasseurs sont à ce titre les sentinelles de la Nature et leur implication dans cette surveillance est cruciale. Les sangliers doivent particulièrement être surveillés.

Ce document vous informe des principaux éléments à connaître dans le cadre de la pratique de la chasse.

*Je vous remercie par avance
de votre vigilance.*

*Le préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine*

Chp Mirmand

Christophe Mirmand

Qu'est-ce que la Peste Porcine Africaine ?

Une maladie virale, très contagieuse, mortelle.

Qui est atteint ?

Les porcs domestiques et sangliers.
Les suidés sauvages africains sont porteurs inapparents.
Pas de risque pour les humains.

Quels symptômes ?

Incubation : 3-15 jours (3-4 jours en forme aiguë).
Mort subite sans autre signe.
Fièvre élevée (40,5 à 42°) et/ou hypothermie (< 38°), rougeur de la peau, diminution de l'appétit, cyanose (extrémités bleues), incoordination motrice dans les 24-48h avant la mort, vomissements, diarrhée parfois sanglante, larmoiement, avortement, mort dans les 6/13 jours (voire 20 jours).
Tous les âges sont concernés.

Quels risques ?

Porcs et sangliers : mortalité proche de 100 % en 6 à 13 jours.
En Bretagne : restrictions des mouvements d'animaux, abattage d'élevages.
En France : baisse (forte et durable) du cours du porc, fermeture des exportations vers certains pays.

Où est le virus ? Pendant combien de temps ?

Dans le sang, les tissus (viande), sécrétions et excréments des animaux malades ou morts.
Pendant : 6 à 10 jours dans les fécès, plusieurs mois dans les produits à base de porc, des années dans la viande congelée.

LORS DE LA PRATIQUE DE LA CHASSE, vous trouvez un (des) sanglier(s) mort(s) ou au comportement anormal, que faire ?



Géolocaliser le(s) cadavre(s) mais ne pas le(s) déplacer, créer un périmètre de « protection » (banderoles...) ;



Éloigner les chiens pour qu'ils ne rentrent pas en contact avec le(s) sanglier(s) ;



Avertir immédiatement les services compétents (voir coordonnées en fin de document) ;



Nettoyer sur place soigneusement et minutieusement votre matériel et vos chiens (pattes) à l'eau savonneuse (prévoir un jerrycan d'eau savonneuse dans le véhicule de chasse) ;



Ne pas approcher de l'enceinte d'un élevage de porcs et de sangliers et éviter tout contact avec des porcs et des sangliers pendant 72 h ;



Conserver les carcasses de sangliers et cervidés de la chasse du jour (dans une chambre froide si possible) si une analyse est réalisée sur un sanglier trouvé mort sur le territoire de chasse dans l'attente des résultats de l'analyse.

AUTRES MESURES À PRENDRE dans le cadre de la pratique de la chasse

- Interdiction de nourrir les sangliers avec des déchets alimentaires, quelle que soit leur origine.

TRAITEMENT DES SANGLIERS TUÉS À LA CHASSE

- Éviscérer les sangliers dans des locaux appropriés ;
- Nettoyer et désinfecter les locaux où sont traités les sangliers (eau de javel, soude caustique, Septicid Nat[®], Virkon S[®]...);
- Ne pas disperser les viscères et autres déchets de venaison (peau, tête...) dans la nature.

LORS DE L'EXAMEN DE LA VENAISON, ces symptômes doivent vous alerter

- Rate élargie noire et friable ;
- Et/ou ganglions hypertrophiés et hémorragiques.

CONTACTEZ LES SERVICES COMPÉTENTS *(coordonnées en fin de document).*

Lors de voyages de chasse (hors France)

- Éviter d'effectuer des voyages à destination ou depuis un pays non-indemne de PPA ; La carte des zones infectées est consultable sur ce site <https://www.plateforme-esa.fr/> (bouton « carte interactive multi-maladies » à gauche) ;
- Effectuer un nettoyage/désinfection complet du véhicule et du matériel de chasse avant de rentrer sur le territoire français. Réaliser un second nettoyage/désinfection avant toute nouvelle utilisation en France ;
- Ne pas emmener vos chiens ;
- Ne pas rapporter de la viande de sangliers, de porcs ou des trophées de chasse ;
- Éviter tout contact avec les porcs ou sangliers dans les zones contaminées ;
- Éviter tout contact avec des élevages de porcs ou de particuliers ayant des porcs domestiques à votre retour pendant 72 h.



COORDONNÉES DES SERVICES À CONTACTER en cas de suspicion de Peste Porcine Africaine

Côtes-d'Armor

- SD ONCFS : 02 96 33 01 71 - sd22@oncfs.gouv.fr
- FDC des Côtes-d'Armor : 06 71 26 88 19 - Interlocuteur SAGIR

Finistère

- SD ONCFS : 02 98 82 69 24 - sd29@oncfs.gouv.fr
- FDC du Finistère : 06 73 86 64 67 - Interlocutrice SAGIR
- Votre administrateur de secteur dont les coordonnées figurent sur le site internet.

Ille-et-Vilaine

- SD ONCFS : 02 99 41 15 99 - sd35@oncfs.gouv.fr
- FDC d'Ille-et-Vilaine : contactez les agents de développement (coordonnées sur : <https://www.chasserenbretagne.fr/fdc35/>)

Morbihan

- SD ONCFS : 02 97 47 02 83 - sd56@oncfs.gouv.fr
- FDC du Morbihan : 06 85 75 56 30 - Interlocuteur SAGIR

